

## FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE CIRQUE

### Préambule

Ce document complète le règlement intérieur de l'association La Batoude.

Il s'applique obligatoirement à l'ensemble des élèves, qui l'accepte à son inscription en y apposant sa signature.

Il est remis en main propre à chaque (ré)-inscription, ainsi que disponible à la lecture sur le site internet de l'association et affiché à l'école de cirque à la salle Jacques Brel (rue Emile Zola, 60000 Beauvais).

La Batoude, Centre des Arts du Cirque et de la Rue de Beauvais est un lieu

- d'enseignement des arts du cirque en pratique amateur,
- de programmation de spectacles professionnels de cirque contemporain
- de soutien à la création artistique.

La Batoude est agréée par la Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC). Elle participe également activement au réseau des écoles de la Région des Hauts de France, la Fédération Régionale des Ecoles de Cirque (FREC Grand Nord).

### 1/ Adhésion à l'association

L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire à titre individuel pour toute personne souhaitant pratiquer les arts du cirque de manière hebdomadaire.

L'adhésion prend effet au 1<sup>er</sup> septembre et prend fin au 31 août.

Le montant de l'adhésion à l'association est voté chaque année en Assemblée Générale, à laquelle les adhérents sont conviés. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

En devenant adhérents à La Batoude, les élèves bénéficient notamment

- de tarifs réduits aux spectacles programmés par l'association,
- de deux invitations pour le spectacle de fin d'année des élèves de l'école de cirque,
- et sont encouragés à participer à l'ensemble des événements qu'elle propose et à s'engager dans la vie de l'association en tant que bénévole par exemple.

Les parents inscrits avec leur enfant de 2 ou 3 ans à l'atelier « Baby Circus » sont élèves et adhérents au même titre que leur enfant et disposent donc d'une licence et d'un numéro adhérent.

### 2/ Ateliers pluridisciplinaires des Arts du cirque

#### Calendrier des ateliers

Les ateliers pluridisciplinaires sont dispensés de manière hebdomadaire (hors vacances scolaires et jours fériés à l'exception du lundi de Pentecôte).

Certaines séances peuvent être annulées en raison de montage et représentation de spectacles à la salle J.Brel dans le cadre de la programmation de l'association (le planning est communiqué aux élèves dès l'inscription par communication papier mais aussi au cours de l'année par SMS et mails).

### - Répartition des élèves dans les ateliers

Afin d'être à l'écoute du développement des élèves, ceux-ci sont répartis dans les ateliers en fonction de leur âge. Aussi, un élève ne pourra pas intégrer un créneau qui ne correspond pas à son âge, sauf avis favorable de son enseignant pour des raisons de profil particulier (et en aucun cas pour des raisons d'organisation personnelle).

Pour établir dans quel atelier chaque élève peut s'inscrire, nous prenons en compte l'âge de l'élève au 31 décembre de l'année en cours.

### Obligations des élèves et leurs parents

Les ateliers se déroulent sous la responsabilité des enseignants des arts du cirque de La Batoude. Ils ont seuls l'autorité du déroulement des ateliers et peuvent mettre fin aux activités de tout ou partie du groupe s'ils estiment que les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Ils peuvent notamment interdire l'accès à tout élève ne respectant pas les dispositions suivantes :

- Fournir un certificat médical après une interruption impactant la condition physique (entorse, fracture...)
- Respecter les consignes vestimentaires pour la bonne pratique des arts du cirque : tenue souple et confortable (pas de jean, pas de collants), pas de bijou, cheveux longs attachés par un élastique
- Respecter les consignes des enseignants en adoptant un comportement courtois : écoute, respect de l'autre, du matériel pédagogique et du bon déroulement de l'atelier
- Respecter la ponctualité de l'horaire de début et de fin de cours. Les enseignants pourront refuser les élèves en retard de plus 15min sans avoir prévenu (tel salle Jacques Brel : 03 44 02 48 74).
- Informer l'équipe des absences ou de la démission de l'adhérent à [ecoledecirque@labatoude.fr](mailto:ecoledecirque@labatoude.fr), et limiter les absences afin de ne pas perturber le travail de création collective pour le spectacle de fin d'année
- Les parents ne sont invités à assister aux cours que lors de cas exceptionnels (ouvertures de séance aux parents annoncées au préalable ou lorsque le comportement de l'enfant l'oblige).

Lorsque les circonstances l'exigent, l'association se réserve le droit d'avertir l'élève et sa famille de l'inadéquation de son comportement aux cours. Si nécessaire, elle peut procéder à l'exclusion de l'élève sans remboursement après discussion et accompagnement de l'élève et de sa famille.

### Spectacle de fin d'année : Les Travaux de Cirque

Le cirque est un art, il a pour vocation d'être montré à un public sous forme de spectacle de fin d'année, « Les Travaux de Cirque ». La participation aux « Travaux de Cirque » fait partie intégrante du parcours pédagogique proposé aux élèves à partir de 6 ans.

La participation au spectacle et aux répétitions générales est obligatoire et l'élève s'y engage dès son inscription. La date est communiquée dès l'inscription. Les élèves et leur famille doivent bien avoir à l'esprit que les numéros sont pour la plupart des numéros collectifs et l'absence d'un ou plusieurs élèves met en difficulté les autres élèves impliqués dans le même numéro, voire rend impossible sa représentation lors des « Travaux de cirque ».

### Masterclass et Cirque en Tandem

Au cours de l'année, La Batoude propose des temps de découverte ou de perfectionnement en plus des cours hebdomadaires.

Ils sont proposés en priorité aux élèves de l'école de cirque mais peuvent être ouverts à tous (même non adhérents de La Batoude), selon la discipline proposée, les prérequis techniques et le nombre de places disponibles.

Le coût de participation à ces actions est en plus de la cotisation annuelle. L'inscription est obligatoire au moins 3 jours avant l'événement - sous réserve des places disponibles.

Si le désistement intervient moins de 3 jours avant la masterclass ou le Cirque en Tandem, il n'y aura pas de report ou de remboursement possible, à moins de présenter une attestation médicale.

### 3/Inscriptions, cotisation et désinscription

#### Modalités d'inscription

L'inscription se fait obligatoirement en rencontrant l'équipe administrative au bureau de l'association, situé au 9 allée Johann Strauss, 60 000 Beauvais. Elle pourra s'effectuer au plus tard avant les vacances de décembre.

Les documents nécessaires à l'inscription sont le dernier avis d'imposition du foyer et le carnet de santé/de vaccination.

#### Tarif et règlement

Le coût total comprend :

- ✓ l'adhésion à l'association,
- ✓ la licence à la Fédération Française des Ecoles de Cirque
- ✓ le montant des ateliers hebdomadaires.

Ce dernier est calculé sur l'année en fonction des revenus du foyer. Pour l'inscription, le montant sera déterminé par le ou les avis d'imposition du foyer dans lequel réside l'enfant. En cas de non présentation des documents, le tarif le plus élevé sera appliqué.

En cas d'inscription tardive, aucun prorata ne pourra être appliqué, quel que soit le nombre de séances manquées dues à l'inscription tardive.

La cotisation peut se régler en une ou plusieurs fois via un ou plusieurs des moyens de règlement suivants : espèces, carte bleue, chèque, chèque vacances, Tickets temps libre, Pass Sport du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

En cas de règlement échelonné ou d'une demande d'aide financière extérieure, un chèque de caution de la totalité sera demandé.

Le règlement sera encaissé fin octobre. En cas d'échelonnement, les dates d'encaissement seront fin octobre, fin novembre et début janvier de l'année suivante.

#### Période d'essai / désinscription et réinscriptions

Toute personne qui souhaite participer à un atelier hebdomadaire (période d'essai comprise) doit obligatoirement s'inscrire au préalable et régler son inscription en amont.

Tous les élèves disposent d'une période d'essai, effective jusqu'au 1<sup>er</sup> jour des vacances d'octobre, soit environ 4 cours d'essai. Pour les inscriptions tardives (en novembre ou décembre), il n'y aura pas de période d'essai possible.

En cas de désinscription, elle doit se faire obligatoirement de manière écrite à [ecoledecirque@labatoude.fr](mailto:ecoledecirque@labatoude.fr) pour être effective et remboursée.

- Si la désinscription survient avant même la reprise des cours (avant septembre), la totalité du montant versé lors de l'inscription sera rendu.
- Si la désinscription est faite pendant la période d'essai, le remboursement concernera le coût des ateliers. L'adhésion et la licence FFEC sont annuelles et non remboursables.
- Après les vacances d'octobre, aucun remboursement ne sera possible.

Les élèves inscrits bénéficient d'une période de réinscription avant l'ouverture à de nouveaux élèves. Cette période est définie chaque année et est communiquée aux élèves au plus tard à la rentrée d'avril. Seuls les élèves inscrits la saison précédente peuvent bénéficier de cette priorité, ainsi que leur fratrie. Après la période de réinscription, leur priorité ne pourra plus être assurée et leur inscription sera sous réserve des places disponibles.

## 4/Assurance et responsabilité

### La Licence FFEC

Elle est nominative et obligatoire pour chaque élève.

Elle permet de s'inscrire dans un réseau national et de bénéficier de tarifs dans les structures affiliées sur le territoire français.

L'élève en bénéficie dès la reprise des cours et jusqu'au mois de décembre de l'année N+1. Elle se concrétise par une carte qui lui sera donnée en début de l'année N+1.

Par sa licence FFEC, chaque élève est couvert en termes d'assurance pour la pratique des arts du cirque. Une procédure est en place pour toute déclaration d'accident. Les parents en sont informés lors de l'inscription. En cas de question ou de déclaration à faire, les intervenants de l'école de cirque ou le personnel administratif sont à leur disposition.

### Sécurité individuelle et matérielle

L'élève est pleinement et seul responsable de ses effets personnels. L'association ne peut être tenue responsable de perte, de détérioration ou de vol.

Lors de l'inscription, une fiche sanitaire est remplie pour chaque élève. Elle permet de renseigner les enseignants sur l'état de santé de l'élève. Les enseignants sont attentifs en conséquence. Cependant, mais ils ne sont pas autorisés à délivrer des médicaments (avec ou sans ordonnance).

Les responsables légaux sont tenus de communiquer lors de l'inscription les personnes responsables de l'élève à la sortie de son cours.

Lors de tout changement concernant la santé ou les autorisations de sorties (accompagnée ou non), même exceptionnel, les familles doivent prévenir l'enseignant en amont.

## 5/Communication avec les familles

La communication d'informations aux élèves et à leur famille se fait en direct à travers

- les enseignants,
- l'affichage à la salle,
- SMS et mails
- par voie papier pour les informations importantes

Aussi, les familles des élèves sont tenues d'informer l'équipe en cas de tout changement d'informations personnelles et de ne pas se désabonner des supports de communication qui sont le lien privilégié avec les familles.

Les familles sont également encouragées à se tenir régulièrement informées des actualités de La Batoude en discutant avec les équipes et/ou en lisant attentivement les communications transmises.

## Protection des données et droit à l'image

L'association met en œuvre un traitement automatisé des données personnelles des élèves. Ces données ne sont en aucun cas partagées avec des tiers.

La Batoude prend régulièrement des photos pour archives mais aussi pour illustrer et communiquer sur ses événements et mettre en valeur le travail des élèves de l'école de cirque. Aussi, à chaque (ré)inscription, le consentement de leurs responsables légaux est demandé avec signature et vaut pour l'année entière, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

J'autorise La Batoude à utiliser, reproduire et diffuser l'image de ..... afin de promouvoir ses actions dans les supports de communication suivants :

Communication papier (plaquette, affiche, etc.)

Communication numérique (Site internet, Facebook, Instagram etc.)

Je refuse que La Batoude utilise, reproduise et diffuse l'image de ..... afin de promouvoir ses actions dans ses supports de communication.

L'inscription à l'école de cirque ne se fait qu'après reconnaissance et acceptation du présent fonctionnement.

---

## Fonctionnement de l'école de cirque

J'atteste que le fonctionnement de l'école de cirque m'a été remis lors de l'inscription de mon enfant/de mon inscription.

J'en ai pris connaissance et j'en accepte les termes

**Date :**

**Nom/Prénom :**

**Signature :**